



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
14 DECEMBRE 2020**

OBJET : Mise à disposition de personnel communal.

L'an deux mil vingt,
le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Madame SEBIH, Monsieur BARRIER, Madame BOUZAKNOUN, Madame LENOIR, Madame MOREL, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur LAMAAIZI, Madame ROUXEL, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur BOURGEOIS et Monsieur LTEIF.

Etaient absents :

Madame BRETON, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER.
Monsieur NÉRIN, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame MOREL.
Monsieur CORTÈS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame LENOIR.
Madame BÉRAULT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur BRUVIER.
Monsieur LOUIS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame BOUZAKNOUN.
Madame PINOT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.

Madame SÉNÉCHAL, absente.

Madame Chadia BOUZAKNOUN est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

Considérant la demande du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mouy, sollicitant la mise à disposition d'un agent municipal de la Ville de Mouy afin de concevoir, organiser et animer un projet d'animation, d'effectuer des actions d'animation en direction des personnes âgées de la Résidence et d'organiser des manifestations en faveur des personnes âgées de la commune,

Considérant qu'il y a lieu d'acter cette mise à disposition par une convention entre la Ville de Mouy et le CCAS,

Considérant la nécessité de mettre à disposition un agent auprès du C.C.A.S afin d'assurer les missions précitées,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent auprès du CCAS.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 28

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 4

Adopté à la majorité

Date de convocation : 04/12/2020

Date de l'affichage : 15/12/2020

N° : 105/20


Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois

